Abbé J. FAURE
Chapelain
de N.-D. de la Salette

Deuxième édition

Notre-Dame de La Salette

19 SEPTEMBRE 1846

Récit de L'Apparition

Au Sanctuaire de N.-D. de la Salette, par Corps (Isère)

GRENOBLE
IMPRIMERIE NOTRE-DAME
1922

[B2. GRENOBLE]

37

La Salette vue du côté ouest.

[Bx. GRENOBLE]

RÉCIT DE L'APPARITION

de Notre-Dame de la Salette

I. — Préliminaires.

Date. — L'Apparition eut lieu le 19 septembre 1846, vers les trois heures de l'après-midi. C'était un samedi dernier jour des Quatre-Temps de septembre, veille de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Lieu de l'Apparition. — La terre privilégiée, où la Vierge s'est montrée à deux bergers pour leur parler, s'appelait « *Sous les Baisses* » : c'était un pâturage communal, propriété du village de la Salette, en Dauphiné, canton de Corps, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère. La commune de la Salette s'est adjoint le nom de Fallavaux, en 1842 seulement, à la suite de la suppression de la commune qui portait ce nom et dont le territoire lui a été uni.

La petite colline qui se trouve au Sud des bâtiments actuels du Pèlerinage, s'appelle le *Planeau* (alt. 1804 mètres) ou *Mont-sous-les-Baisses*. Si vous regardez au Nord, entre le *Gargas* qui est à gauche (alt. 2.213), et le *Chamoux* qui est à votre droite (alt. 2.265), s'étendent les cols des Baisses et de l'Eterpa séparés par un petit monticule surmonté d'une croix, que nous appelons la *Croix des Baisses*.

Ici, devant la statue de l'Assomption qui marque l'endroit même d'où la Belle-Dame est remontée au ciel, se trouvait un petit col ou « *Collet* » reliant les Baisses au mont Planeau. C'était un petit plateau très droit, à la croupe arrondie, qui servait de lieu de repos aux bestiaux et à leurs bergers à cause de sa commodité à proximité des fontaines.

Fontaines. — Le petit vallon, d'où s'épanche et

dévale la Sézia ou ruisseau de la Salette, possède en effet plusieurs sources. La plus basse, appelée *Fontaine des Bêtes*, coule encore aujourd'hui au pied du jardin, du côté des bâtiments de l'hôtellerie des Dames. C'est là que les deux bergers firent boire leurs vaches, le 19 septembre 1846. — La source la plus élevée, parmi celles qui nous intéressent, se trouvait à dix mètres plus haut que la « fontaine miraculeuse », sous le petit pont actuel et du côté du levant. Les eaux sont recueillies maintenant dans la citerne, située plus bas que les grilles qui entourent l'emplacement de l'Apparition. C'est dans l'eau de cette source ou *Fontaine des hommes* que Maximin et Mélanie trempèrent leur pain en prenant leur petit repas, ce jour-là.

Fontaine miraculeuse. — Mais la fontaine qui nous

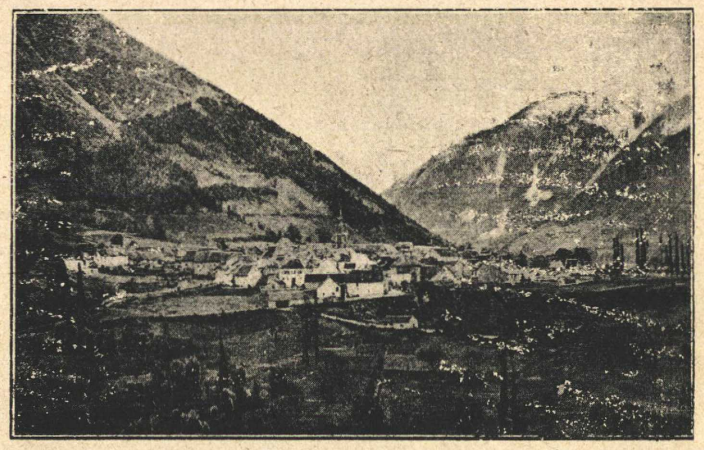

Le bourg de Corps.

intéresse le plus est celle que nous appelons la *Fontaine miraculeuse*, soit parce que d'intermittente qu'elle était, elle n'a pas cessé de couler depuis l'Apparition, même dans les années de grande sécheresse, soit surtout à cause des nombreux miracles et des guérisons extraordinaires opérées par l'usage de son eau, et par l'intervention de la Sainte Vierge invoquée sous le titre de N.-D. de la Salette.

Le jour même de l'Apparition, cette petite source d'eau limpide et pure était tarie, comme à l'ordinaire pendant l'été. Elle ne suintait à travers les roches schisteuses qu'à la suite des pluies abondantes ou de la fonte des neiges. D'après Mélanie, son onde bienfaisante aurait jailli dès le soir même de l'apparition. En tout cas, il est certain que, dès le surlendemain de ce jour mémorable, les gens de la Salette qui ont visité les premiers ce lieu béni, ont constaté avec éton-

Véritables portraits des enfants.

nement qu'elle coulait très abondante. Elle fluait alors à 50 centimètres à droite de la statue de la Vierge en pleurs, qui avait par conséquent les pieds dans le lit desséché de la source ou « petite fontaine ».

II. — Les deux témoins de l'Apparition.

Les deux bergers étaient alors en service chez deux propriétaires du hameau des Ablandens, commune de la Salette.

MAXIMIN. — Le petit garçon, Pierre-Maximin Giraud, était né à Corps, le 27 août 1835. Il avait donc onze ans révolus. Son père exerçait la profession de charron et s'était remarié après la mort de la mère du petit

Maximin. L'enfant était de petite taille, assez étourdi, vif, remuant, d'un esprit passablement ouvert, mais ignorant à tous points de vue. Il préférait s'échapper de la classe ou du catéchisme pour aller s'amuser sur la place de Corps. Il connaissait cependant quelques mots de français, mais ne parlait que le patois du pays. Il savait à peine le *Pater* et l'*Ave*. Il jurait parfois, à l'exemple des charretiers qu'il avait entendus blasphémer, sur la route nationale, à la rude montée de Corps. Il n'était pas berger de son métier, comme la petite Mélanie, et il ne se trouvait à la Salette que par hasard, depuis cinq jours, chez Pierre Selme, dont il remplaçait le berger habituel qui était tombé malade.

MÉLANIE. — La jeune fille s'appelait Françoise-Mélanie Calvat (dite Mathieu, du surnom ou prénom de son père). Née à Corps, le 7 novembre 1831, elle avait par conséquent près de quinze ans à cette époque. D'un caractère maussade, renfermé, elle était d'une ignorance presque aussi grande que son compagnon occasionnel, en fait de religion, et ne comprenait pas un mot de français, n'étant jamais allée à l'école. Ses parents, très pauvres et chargés d'une nombreuse famille, l'avaient placée, dès le bas âge, chez des maîtres à la campagne, pour garder les troupeaux, à Quet-en-Beaumont, à Sainte-Luce, à Saint-Michel. Elle se trouvait, depuis le mois de mars précédent, c'est-à-dire depuis six mois, aux Ablandens, chez Jean-Baptiste Pra, voisin de Selme.

III. — L'Apparition.

Le dimanche 13 septembre 1846, Selme descend à Corps, en quête d'un berger pour remplacer le sien, malade depuis quelques jours. Il obtient, non sans difficulté, que son ami Giraud lui *prête* son petit étourdi, promettant de le surveiller de près. Maximin se trouvait ce soir-là en commission, à Saint-Julien, — un autre hameau de la Salette, voisin de Corps, — chez un nommé Vieux. S'y étant attardé, il y coucha ; et c'est là que, le lendemain, de grand matin, Selme vient le prendre pour lui confier la garde de ses quatre vaches. Il l'accompagne lui-même au Planeau, profitant de la circonstance pour y faucher son pré de mon-

tagne situé sur le versant sud-est de la colline — sur le bord du chemin de ronde actuel et près de la petite croix de bois. — La famille Pra possédait également un pré du même genre, à quelque distance du premier, côté sud-ouest du Planeau, vers les rochers. Mélanie venait donc aussi assez souvent garder ses bêtes, dans cette direction.

Selme les a vus s'amusant, tous deux ensemble, le vendredi, veille de l'Apparition ; c'est ce jour-là, d'ailleurs, qu'ils firent connaissance, car ils ignoraient qu'ils fussent tous les deux de Corps. Le vendredi soir, en rentrant au village, ils se promettent de retourner aux Baisses, le lendemain : « A celui qui sera le premier levé ! » Selme monte avec eux.

La journée est très belle : admirable soleil d'automne, pas un nuage au ciel. Les deux bergers gardent séparément, pendant la matinée, leur troupeau

Paroisse de la Salette.

respectif, chacun du côté du pré de leurs maîtres ; mais, vers midi, Pierre Selme dit à Maximin d'aller faire boire ses bêtes. Il lui répond : « Je vais appeler la petite Mélanie (*petite* en effet de taille pour son âge), et nous irons ensemble. »

Naturellement tout ceci est dit en patois.

Les enfants arrivent dans le vallon de la Sézia, leurs vaches boivent à la « fontaine des bêtes », pendant qu'eux-mêmes les surveillent du haut du petit plateau, près du « Collet ». Ils descendent ensuite vers la « fontaine des hommes » pour y tremper leur pain et manger leur maigre dîner, — ayant constaté que la « petite fontaine » était à sec. L'*angelus* avait été sonné à l'église paroissiale de la Salette ; ils avaient entendu le son de la cloche en arrivant dans le vallon.

Le repas achevé, ils déposent leurs sacs de provisions sur les bancs de pierre qui avoisinent la « petite fontaine ». Sur l'un d'eux, construit par les bergers avec les pierres de la montagne et placé au nord du lit de la source, la Belle Dame va s'asseoir tout à l'heure. Ce banc, long d'un mètre environ, large de 30 centimètres et d'une hauteur de 50 centimètres, était recouvert d'une pierre plate de 15 centimètres d'épaisseur. De la petite cavité, formée par le siège et les deux piliers, Mélanie avait fait une petite chapelle où elle aimait à s'amuser avec des fleurs, à la manière des « enfants simples, innocents et désœuvrés », dira-t-elle plus tard.

Les deux bergers s'endormirent ensuite très profondément, — chose assez peu ordinaire chez des enfants de cet âge, — au sud du second banc, vers la statue actuelle de la Conversation. Combien de temps dura leur sommeil ? — Il est impossible de le dire ; mais, on peut conjecturer que ce fut pendant une heure au moins, d'après la position approximative du soleil, au moment de leur réveil, comme ils l'ont indiqué plus tard à l'enquête.

IV. — La Vierge en pleurs.

Mélanie se réveille la première ; elle s'inquiète aussitôt de savoir où se trouvent ses vaches, qu'elle n'aperçoit pas du fond de ce ravin. Elle appelle son compagnon et monte avant lui sur le *collet*, près de la statue actuelle de l'Assomption. En se retournant du côté du Gargas, les deux bergers voient leurs bestiaux tranquillement couchés à cinquante mètres de là. Rassurée, Mélanie s'apprête à redescendre dans le fond du vallon pour y chercher sa besace, pendant que Maximin, tou-

jours insouciant, s'attarde sur le *collet*, ne songeant qu'à s'amuser.

Mélanie arrive à l'endroit même où se dressent aujourd'hui, à mi-côte, les statues des enfants seuls, étendant les bras avec effroi et regardant la statue de la *Vierge en pleurs*. Elle aperçoit tout-à-coup, vers la « petite fontaine », une vive clarté, comme un globe de feu, d'un mètre de large, dont la lumière éblouissante éclipse celle du soleil. Effrayée, elle appelle Maximin et dit : « *Oh ! mon Dieu, Mémin* (petit nom familier, diminutif de Maximin), *viens voir ; vois-tu cette lumière, là-bas ?* » Le petit garçon s'avance rapidement et se place à côté d'elle, à sa gauche : alors, il voit, à son tour, la belle lumière.

Aussitôt, le globe lumineux s'entr'ouvre, comme si on avait tiré lentement un rideau du haut en bas ; et tous deux, de plus en plus effrayés, découvrent une

La Vierge en pleurs.

tête, des mains qui cachent un visage de femme ; les coudes de celle-ci sont appuyés sur les genoux ; c'est bien une personne, une « Belle Dame » assise sur le banc de pierre, au nord de la petite fontaine, et qui semble pleurer.

A la vue de la lumière, Maximin avait tout d'abord

dit à sa compagne : « *Garde ton bâton ; moi je garde le mien ; si ça nous fait du mal, je lui en donnerai un bon coup* »; mais, à l'aspect de cette grande douleur qui se manifeste en la Belle Dame, il pense que c'est peut-être une mère de famille que ses méchants enfants auront battue et qui s'est « ensauvée » dans la montagne pour se soustraire à leurs coups. Il se sent porté à lui offrir son appui pour la défendre.

Tel est le premier sentiment que la vue de cette grande désolation inspire au bon cœur de l'enfant et qui ne manque pas d'un certain à propos, puisque la Belle Dame n'est autre que Notre-Dame elle-même, notre Mère, qui pleure à cause des désordres de ses enfants de la terre.

De fait, Elle ne vient pas tant pour nous effrayer que pour nous attendrir ; c'est pourquoi Elle ne laisse pas aux deux bergers le temps de s'alarmer davantage. Elle se lève à l'instant, en se tournant légèrement vers eux et fait deux ou trois pas de leur côté. Elle leur dit d'une voix très douce : « *Avancez, mes enfants, n'ayez* « *pas peur ; je suis ici pour vous conter une grande* « *nouvelle.* » Elle se retourne alors un peu sur sa droite et fait lentement quelques pas vers le midi.

Croyant que la Belle Dame allait continuer son chemin en descendant le petit vallon, et sentant d'ailleurs disparaître en eux toute crainte, aux premiers mots qu'Elle leur adresse, les deux enfants l'ont bientôt rejointe. Mais Elle-même s'est arrêtée ; et les deux bergers, qui l'avaient déjà dépassée, n'ont qu'à se retourner sur leur droite pour se trouver en face de l'Apparition, à 50 centimètres seulement de distance, le petit garçon à droite de la petite fille.

V. — La Conversation.

Le globe lumineux primitif s'était considérablement agrandi quand la Belle Dame s'était levée, de manière à remplir, d'une vive clarté de sept à huit mètres de large, le petit vallon de la Sézia. Les deux voyants étaient entrés sans crainte dans cette lumière immobile et n'en étaient pas éblouis. Immédiatement, l'Apparition, donnant libre cours aux sentiments d'appré-

hension et de tristesse maternelles qui emplissent son âme, commence ainsi son Discours.

LE DISCOURS. — « *Si mon peuple ne veut pas se* « *soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de* « *mon Fils. Il est si lourd et si pesant que je ne puis* « *plus le retenir. Depuis le temps que je souffre pour* « *vous autres ! Si je veux que mon Fils ne vous aban-* « *donne pas, je suis chargée de le prier sans cesse ; et* « *pour vous autres, vous n'en faites pas cas ! Vous* « *aurez beau prier, beau faire, jamais vous ne pourrez* « *récompenser la peine que j'ai prise pour vous !*

« *Je vous ai donné six jours pour travailler, je me* « *suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accor-* « *der. C'est ça qui appesantit tant le bras de mon Fils.* « *Ceux qui conduisent les charrettes, ne savent pas* « *jurer sans mettre le nom de mon Fils au milieu : ce* « *sont les deux choses qui appesantissent tant le bras* « *de mon Fils. Si la récolte se gâte, ce n'est rien qu'à* « *cause de vous autres ; je vous l'ai fait voir, l'année* « *dernière, par les pommes de terre, vous n'en avez* « *pas fait cas ; c'est au contraire, quand vous en trou-* « *viez de gâtées, vous juriez, vous mettiez le nom de* « *mon Fils. Elles vont continuer (à pourrir), et à Noël,* « *il n'y en aura plus.* »

A cet endroit du discours, Mélanie regarde Maximin comme pour lui demander ce que signifiaient ces mots : « pommes de terre » et autres paroles de la Belle Dame. Alors, Celle-ci leur dit : « *Ah ! mes enfants,* « *vous ne comprenez pas le français, eh bien ! je vais* « *vous le dire autrement.* » — Elle reprit donc non pas tout ce qu'Elle venait de dire, mais la dernière phrase seulement, et la répéta en patois de Corps à partir de ces mots : « *Si la récolte se gâte, ce n'est rien que pour vous autres* », et poursuivit le reste de son discours en empruntant le plus pur patois de Corps.

« *Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer. Tout ce* « *que vous sèmerez, les bêtes le mangeront ; et ce qui* « *viendra, tombera en poussière quand vous le battrez.* « *Il viendra une grande famine ; avant que la famine* « *vienne, les enfants au-dessous de sept ans, prendront* « *un tremblement et mourront entre les bras des per-* « *sonnes qui les tiendront ; les autres feront péni-*

« *tence par la famine. Les noix deviendront mau-*
« *vaises et les raisins pourriront.* »

Après ces mots, la Sainte Vierge continue de parler ; mais, tout en voyant le mouvement de ses lèvres, Mélanie ne l'entend plus : Maximin reçoit son *Secret*. Bientôt après, c'est le tour de Mélanie de recevoir le sien, et Maximin cesse d'entendre parler la divine Messagère.

Quand la Belle Dame eut révélé en français à la petite bergère ce qu'elle avait à lui faire connaître en particulier, elle continua en patois, de façon à se faire entendre de tous les deux :

La Vierge de la Conversation

« *Sils se convertissent, les pierres et les rochers eux-*
« *mêmes se changeront en monceaux de blé et les pom-*
« *mes de terre se trouveront ensemencées par les*
« *terres.*

« *Faites-vous bien votre prière, mes enfants ?* » leur demande-t-elle ensuite, et les enfants de répondre : « *Pas guère, madame. — Ah ! mes enfants, il faut bien*
« *la faire, soir et mâtin ; quand vous ne pourrez pas*
« *mieux faire, dites seulement un* Pater *et un* Ave
« Maria ; *mais, quand vous aurez le temps et que vous*
« *pourrez mieux faire, il faut en dire davantage.*

« *Il ne va que quelques femmes un peu âgées à la* « *Messe ; les autres travaillent, tout l'été, le diman-* « *che ; et l'hiver, quand ils ne savent que faire, ils ne* « *vont à la messe que pour se moquer de la religion ;* « *le carême, ils vont à la boucherie comme des chiens.*

« *N'avez-vous jamais vu du blé gâté, mes enfants ?* » Tous deux répondent : « *Oh ! non Madame, nous n'en* « *avons pas vu.* » Alors, s'adressant spécialement à Maximin, qui avait d'ailleurs mieux accentué sa dénégation, la Sainte Vierge lui dit : « *Mais toi, mon en-* « *fant, tu dois bien en avoir vu une fois, vers le Coin,* « *avec ton père. Le maître de la pièce dit à ton père :* « *Venez voir comme mon blé se gâte* ». *Vous y allâtes* « *tous les deux. Ton père prit deux ou trois épis dans* « *sa main, les froissa, et tout tomba en poussière ; puis,* « *quand vous reveniez et n'étiez plus qu'à demi-heure* « *de Corps, ton père te donna un morceau de pain en* « *te disant :* « *Tiens, mon enfant, mange encore du* « *pain cette année, car je ne sais qui en mangera l'an-* « *née prochaine si le blé continue encore comme ça.* » Et Maximin répondit : « *C'est bien vrai, Madame, je* « *ne me le rappelais pas tout à l'heure.* »

La Sainte Vierge termina son discours par ces paroles prononcées en français : « *Eh bien ! mes enfants,* « *vous le ferez passer à tout mon peuple.* »

Comprenant que la Belle Dame avait fini de leur parler et qu'elle voulait continuer son chemin, Maximin se recule légèrement, et se place à la droite de Mélanie. La Sainte Vierge, en effet, s'avance lentement, franchit le lit à sec du petit ruisseau, qui à cette époque était plus rapproché du lieu de la conversation ; puis, — à l'endroit même où se trouve maintenant la 2e station du chemin de la Croix, — sans se retourner, Elle redit une seconde fois et à haute voix : « *Eh bien ! mes enfants, vous le ferez passer à tout* « *mon peuple.* »

IV. — L'Assomption.

La Belle Dame continue son ascension, en empruntant quelques vagues sentiers qui descendent du plateau jusqu'aux fontaines du vallon de la Sézia. Les deux bergers sont restés immobiles et la regardent

s'élever peu à peu. Elle paraît marcher à la cîme du gazon, à environ 15 centimètres du sol, sans faire plier les hautes herbes, en même temps qu'elle semble portée sans peine par une force invisible comme une statue qui se serait avancée toute droite, sans avoir besoin de se pencher en avant pour conserver son équilibre en gravissant cette côte très rapide, comme nous serions obligés de le faire nous mêmes.

Quand elle est arrivée au premier contour de droite, les deux bergers, qui voulaient voir par où Elle allait s'en aller, s'élancèrent à sa suite pour la rejoindre.

L'Assomption.

Maximin monte rapidement à sa droite et la suit à quelques pas en arrière. Mélanie est arrivée avant Elle au contour de gauche, à l'endroit où les deux enfants l'ont aperçue tout d'abord, et elle la précède de quelques pas, à sa gauche. Ils l'accompagnent ainsi jusqu'à ce qu'Elle s'arrête à un mètre environ du sommet du petit plateau, au lieu précis indiqué par la statue de l'Assomption. Là, Elle s'élève subitement entre eux, à une hauteur d'un mètre cinquante environ et demeure ainsi suspendue, quelques instants, entre le ciel et la terre, en présence des deux bergers.

L'Apparition, sans remuer la tête, lève d'abord les

yeux vers le ciel, puis regarde assez longuement en face d'Elle dans la direction Sud-Est (vers Rome) ; enfin, Elle abaisse son regard sur Mélanie, placée en face d'Elle, et monte lentement dans les airs.

La Vision disparaît graduellement, en commençant par la tête, les épaules, et ainsi de suite. Quand il n'y

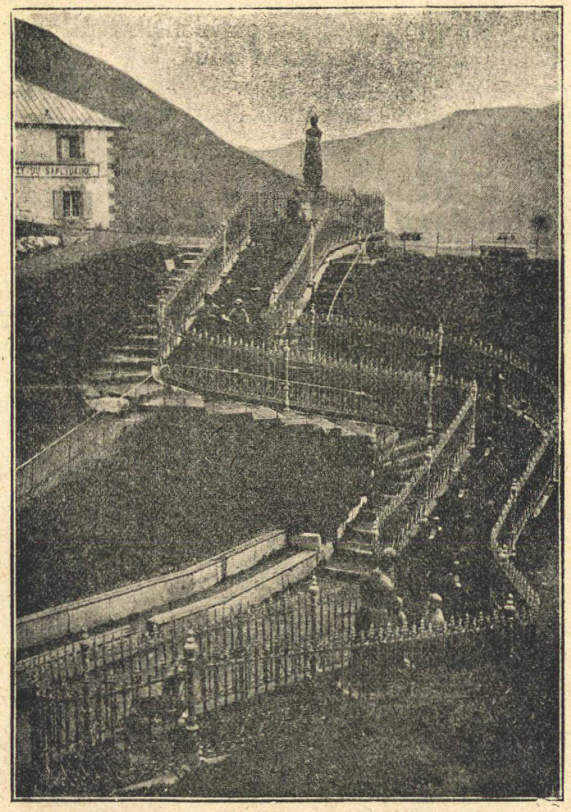

Les Saints Lieux de l'Apparition.

eut plus que les pieds de visibles, le petit garçon étendit la main pour saisir au moins une des roses qui ornaient ses souliers. Mais, tout se fondit. Il ne restait plus qu'une clarté lumineuse qui disparut, à son tour, dans les profondeurs des cieux.

VII. — Les bergers, le soir de l'Apparition.

Maximin et Mélanie regardèrent encore un moment, pour voir s'ils n'apercevraient plus la Belle Dame, maintenant disparue dans la lumière ; puis, comprenant que c'était bien fini, ils échangèrent leurs impressions, comme de pauvres enfants, simples et ignorants qu'ils étaient.

« Ce doit-être le bon Dieu, ou bien la Sainte Vierge « de mon père, ou une grande sainte », commence par dire Mélanie. — « Ah ! si j'avais su que ce fût une « grande sainte, je lui aurais bien dit de m'emmener « avec elle », répond naïvement Maximin.

Ils ont remarqué certains détails de son costume, des ornements étranges à leurs yeux, et qui les ont spécialement frappés : ils s'en entretiennent. Au milieu de la conversation, il arrive à Maximin de poser cette simple question à sa compagne : « Un moment, Elle a bien tant tardé de parler. Que disait-elle quand elle ne disait rien ? (pendant que lui-même n'entendait pas). — Elle m'a dit quelque chose, répondit Mélanie, mais Elle m'a défendu de le dire. — Ah ! je suis bien content, reprend Maximin. Elle m'a aussi dit quelque chose qu'elle m'a défendu de dire : tu ne le sauras pas. » — C'est par l'échange de ces simples mots que les deux enfants comprirent qu'ils avaient reçu chacun un secret.

Ce fut tout. Maximin et Mélanie descendent de nouveau le ravin pour y prendre leur besace ; ils dirigent leurs vaches du côté du Planeau ; mais Selme n'est plus à son champ, qu'il a quitté pour aller travailler ailleurs, sans s'inquiéter davantage de son petit berger, qu'il savait en compagnie de Mélanie.

Un peu avant le coucher du soleil, les deux enfants ramènent ensemble leur troupeau chez leurs maîtres. En route, ils rejoignent plusieurs petits bergers qui avaient *gardé*, ce jour-là, à mi-hauteur du Planeau, et qui étaient précisément venus boire à la « fontaine des hommes », pendant que les deux témoins du Prodige y prenaient leur repas ; mais ils ne s'y étaient pas attardés. Chose curieuse, Maximin et Mélanie ne leur disent rien de ce qui vient de leur arriver.

Interrogés plus tard sur cette discrétion, étonnante

chez deux enfants de cet âge, ils répondirent qu'ayant été frappés par l'ordre contenu dans ces paroles qui terminent le discours : « Eh bien ! mes enfants, vous le *ferez passer à tout mon peuple* », — paroles dites en français, mais qu'ils avaient cependant vaguement comprises, — dans l'ignorance où ils se trouvaient de la signification exacte du mot « *peuple* », et de peur de se tromper en redisant le Message à qui ne devait pas l'entendre, ils avaient pensé qu'il convenait d'en donner tout d'abord connaissance à leurs maîtres.

Arrivés aux Ablandens, ils rentrent leurs bêtes à l'étable. Maximin ne rencontre pas sur le champ ses maîtres, qui ne sont pas encore revenus du travail. Seule, la vieille mère Pra est auprès du foyer. Maximin se précipite chez elle et lui demande si « elle n'a pas vu passer une Belle Dame tout en feu ». Il est persuadé, lui, que tout le monde doit l'avoir vue, tellement Elle était brillante. La bonne vieille ne sait ce qu'il veut dire et se demande même si ce petit n'aurait pas subitement perdu la tête. — « Mais si, mère Caron (surnom des Pra). Cette Belle Dame nous a *amusés* (entretenus) assez longtemps, avec la petite Mélanie.» Et pour la première fois Maximin fait le récit de ce qui lui est arrivé sur la montagne. — Les familles Selme et Pra rentrent à la maison. Maximin répète le même récit. On court à l'étable demander à Mélanie pourquoi elle ne vient pas aussi raconter ce qu'elle a vu, comme le petit berger le dit. « Je voulais bien vous le dire ; mais je voulais finir mon travail avant », etc.

Et les deux enfants, tour à tour disent et répètent à leurs maîtres l'incroyable événement.

Bientôt, tout le village est là qui écoute avec curiosité ces deux ignorants qui parlent français et dont la mémoire ingrate a retenu un long discours.

Les uns ajoutent foi à leurs paroles, et les autres branlent la tête en signe d'incrédulité.

« J'irai croire, moi, disait le fils Pra, que cette petite « va avoir vu la Sainte Vierge, elle qui ne fait pas seu- « lement sa prière. — Va-t-en donc encore travailler « demain dimanche, après ce que la Sainte Vierge a « dit », reprend la bonne grand'mère. — Les reproches, formulés par la Belle Dame sur la montagne, ne manquaient donc pas d'actualité immédiate. — « *Ce doit*

La Salette et les Ablandens.

être la Sainte Vierge qui est apparue, dit encore la mère Pra, *car il n'y a qu'Elle dont le Fils commande au ciel.* »

Tout le monde aux Ablandens est embarrassé, ce soir-là ; mais on trouve toutefois le mot de la situation et on convient que le lendemain, qui était le dimanche 20 septembre, les heureux voyants iraient trouver monsieur le curé de la paroisse.

VIII. — Le lendemain de l'Apparition.

Les deux bergers se présentent donc au presbytère de la Salette, le dimanche matin, vers les 7 heures et, s'adressant à la bonne Françoise, ils demandent à parler à monsieur le Curé. — « Eh ! que voulez-vous lui « dire, répond-elle ; vous savez bien qu'avant de parler « à M. le Curé, il faut d'abord me le dire à moi. — Nous « voulons lui dire qu'hier, en gardant notre troupeau « sur la montagne, nous avons vu une Belle Dame », etc. — Et naïvement, ils lui « content la grande nouvelle ». Le brave curé, M. Jacques Perrin, vieillard vénérable, mais simple, se trouvait, à ce moment-là, dans la salle à manger voisine, dont la porte était entrebâillée, et il entendit tout le récit de l'événement, sans être vu lui-même.

Quand ce fut fini il s'avança, très ému ; et, passant devant les enfants, il dit, avec des larmes dans la voix : « Ah ! mes enfants, vous êtes bien heureux, vous avez « vu la Sainte Vierge... Ah ! je leur disais bien, à mes « paroissiens, qu'il ne fallait pas travailler le diman- « che... Qu'allons-nous devenir?» etc., etc.— Et il laissa là les deux messagers pour s'en aller à l'église où le moment de la messe venu, il ne put s'empêcher d'entretenir ses paroissiens de ce qu'il venait d'apprendre. Mais il était tellement bouleversé qu'il ne sut que balbutier des mots inintelligibles pour l'assistance, dont la majorité ignorait encore de quoi il était question.

Après la messe, le maire de la Salette, — à la suite de la réunion du Conseil municipal, qui avait précisément lieu, ce jour-là, — interrogea ses conseillers sur ce que leur curé avait bien pu vouloir leur dire. L'un d'eux, Moussier, qui était des Ablandens, le mit au cou-

rant de l'affaire. Sur le moment, on n'y attacha pas grande importance.

Mais, dans la journée, le maire se prit à réfléchir ; et voulant en avoir le cœur net, après les Vêpres, il se dirigea vers les Ablandens pour interroger les deux prétendus voyants. Il n'y trouva que la petite Mélanie.

En effet, après que le bon curé les eut laissés là, chez lui, sans leur dire ce qu'ils avaient à faire, la petite bergère était allée à la messe, comme tout le monde, « ne croyant pas mal faire », disait-elle, n'ayant pas reçu d'ordre de ses maîtres ; tandis que le petit Maximin l'avait quittée, à la sortie du presbytère, pour retourner aux Ablandens, sur l'indication de Pierre Selme. Le berger de ce dernier se trouvait guéri ; et, n'ayant plus besoin du petit Giraud, le maître avait résolu de le rendre à son père, ce jour-là même. Selme et son petit compagnon quittèrent donc les Ablandens avant la messe de la Salette, à laquelle ils n'assistèrent pas, et ils arrivèrent à Corps, presque à la sortie de l'office de cette paroisse. En attendant qu'on pût trouver le père Giraud, Selme ne se fit pas faute de raconter l'évènement à qui voulait l'entendre.

Le maire de la Salette trouva par conséquent Mélanie seule chez ses maîtres. Il l'interrogea, lui fit raconter l'Apparition, puis essaya, par différents moyens, d'arriver à connaître la vérité. Il usa inutilement des menaces et des promesses ; la petite bergère fut inébranlable dans ses affirmations. L'appât du gain n'eût pas plus de prise sur elle que l'intimidation et la peur des gendarmes.

Elle lui fit entre autres cette réponse, qu'on peut admirer dans la bouche d'une enfant pauvre et ignorante: « Vous me donneriez bien cette maison pleine d'or, « que je ne puis vous dire autre chose que ce que j'ai « vu et entendu », s'écria-t-elle, en repoussant avec dédain les pièces de 5 francs que le maire avait étalées sur la table et qu'il lui offrait pour qu'elle acceptât au moins de garder le silence.

Le lendemain, sous prétexte d'une visite à sa vigne, le maire de la Salette, en passant par Corps, se fit présenter Maximin, qui lui confirma les dires de la veille. Mais déjà l'événement était connu au loin ; et bientôt, les deux témoins du Prodige auront à ré-

pondre à des milliers de curieux qui viendront les interroger. Et ce ne sera pas une des choses les moins frappantes que la conformité absolue de ces deux récits faits, l'un aux Ablandens, l'autre à Corps, jusqu'aux premiers jours de décembre 1846.

L'entretien de la Mère et des Enfants.

IX. — Description de l'Apparition.

La lumière. — Il n'y avait rien de terrestre en l'Apparition : tout était lumière. Les enfants ont parlé distinctement de deux lumières. D'abord, le globe lu-

mineux qui entourait la Belle Dame et dans lequel les enfants sont entrés : lumière immobile, blanche, plus brillante que le soleil. Elle ne faisait pas mal aux yeux, malgré son éclat, ne brûlait pas, et ne produisait pas d'ombre.

Le corps de la Belle Dame était lui-même formé par une autre lumière, mobile scintillante, qui lançait comme des rayons, jusqu'à 50 centimètres autour d'Elle. Certaines parties du corps et des vêtements qui le couvraient, étaient également plus lumineuses, comme le visage, la couronne, le crucifix, les roses et les paillettes de la robe. Mélanie a pu apercevoir le visage de la Sainte Vierge deux ou trois fois seulement, et le petit garçon fut privé de cette vue merveilleuse. Les vêtements eux-mêmes n'étaient que lumière.

Pendant que Mélanie recevait son secret et que Maximin, à ce moment, n'entendait plus rien, ce petit étourdi s'amusait à faire rouler, de la pointe de son bâton, de petits cailloux sur les pieds de la Belle Dame ; mais, « aucun ne put la toucher », dit-il. Ce qui contribua à lui faire prendre patience, c'était qu'il pouvait voir le gazon de l'autre côté et à travers la lumière qui formait la personne de la Belle Dame. De même, Mélanie a remarqué qu'elle pouvait voir, sans difficulté et de la même manière, le nœud qui retenait les coins de son fichu attaché sous les épaules, à la ceinture.

Le costume. — La Sainte Vierge était chaussée de souliers blancs, fermés par une boucle d'or et entourés d'une guirlande de roses plus petites que celles que supportaient ses épaules et qui ornaient son front.

Sur la robe blanche, émaillée de paillettes brillantes, quoique d'une étoffe céleste, simple et unie, pendait un tablier d'une couleur dorée, mais un peu moins long. (Insigne mystérieux de la *Servante du Seigneur*).

Sur les épaules était jeté un fichu, croisé sur la poitrine, laissant voir la partie supérieure de la robe qui dissimulait le cou. Sur la tête se remarquait un bonnet, tuyauté sur les bords, assez élevé et un peu penché en avant. Il couvrait les oreilles presque entièrement. L'étrangeté de sa forme disparaissait derrière la splendeur d'une *couronne* formée de rayons élancés et de branches de fleurs. Cette couronne élevée, à la manière

d'une tiare, paraissait ne reposer sur rien. Autour du diadème étincelant, était une couronne de *roses* de diverses couleurs. Ces roses semblaient se renouveler con-

Mélanie en prière à la Salette.

tinuellement ; et ce n'est pas trop forcer la comparaison que de voir, en cette triple rangée de roses sans cesse renaissantes, qui ornaient son front, ses épaules et ses pieds l'image des *ave Maria* du rosaire.

Le long de la bordure de roses du modeste fichu ou

mantelet de la Belle Dame, les enfants purent voir encore « comme une chaîne », ou plutôt « un large galon chaîné », qui paraissait pesant.

Notre-Dame portait, au surplus, un *crucifix* retenu au cou par une petite chaîne d'or. Sur le bras droit de la croix, et ne tenant à rien, des tenailles légèrement entr'ouvertes ; à gauche, il y avait un marteau. Sur cette croix, un Christ, plus brillant que le reste, se voyait « comme vivant », au dire de Mélanie ; et le tout donnait l'impression d'être partie intégrante de la poitrine de la Belle Dame.

Les larmes. — Maximin n'a pas pu distinguer le visage et, dès lors, n'a pas vu les larmes abondantes s'échapper des yeux maternels. « Il avait beau, disait-il, essayer de fixer sa figure, il n'a jamais pu la découvrir, tant la lumière qu'elle projetait était aveuglante pour lui. » — Mais Mélanie a pu voir ce doux visage à deux ou trois reprises ; elle a été cependant incapable d'en décrire la céleste beauté. Par contre, « elle a bien vu couler ses larmes. Elle a pleuré, disait-elle, tout le temps qu'Elle a parlé. » Ces larmes brillantes tombaient devant Elle jusqu'à hauteur des genoux ; puis, sans glisser jusqu'à terre, s'évanouissaient ensuite, pour se mêler à la lumière environnante.

Le chien. — Quand on sut que le chien de Maximin se trouvait sur le lieu du Prodige, pendant l'Apparition, à quelques pas seulement derrière les deux enfants, au moment même où la Dame leur parlait, on prit immédiatement à part les deux témoins, pour les interroger séparément sur l'attitude de ce roquet. C'était un des nombreux moyens qu'on avait de s'assurer de leur sincérité. Les deux bergers affirmèrent que le chien, qui était particulièrement hargneux, avait seulement levé la tête, quand ils montèrent sur le *Collet* pour découvrir leurs vaches, mais que, les voyant redescendre, il s'était assoupi de nouveau. Il n'avait ni remué ni aboyé, pendant l'apparition de la Belle Dame. Il n'avait redonné signe de vie qu'au moment où ils étaient redescendus pour emmener leur troupeau.

Il est bien évident que l'attitude de ce chien aurait été tout autre, s'il s'était agi de la venue d'une personne ordinaire et en pareil costume. La Sainte Vierge, quand

Elle disait : « *Le carême, ils vont à la boucherie comme des chiens* », avait devant les yeux l'un de ces êtres d'instinct, — ce qui lui a fourni l'occasion d'employer une comparaison si juste pour stigmatiser ceux qui sont incapables de regarder en haut, de « goûter les choses d'en haut », parce qu'ils n'écoutent que l'appétit brutal et ne veulent pas faire pénitence.

Episode de la Terre du Coin. — Pour comprendre tout l'intérêt renfermé dans cette dernière partie du Discours de N.-D. de la Salette, il est nécessaire de savoir que le *Coin* est le nom d'un village de Corps, situé à une bonne demi-heure du bourg, sur l'étroit plateau qui sépare le ravin, creusé par le ruisseau de la Salette, de celui plus profond où coule le Drac. Le village du *Coin* est abrité dans une brèche de cette étroite bande de terre; et les voyageurs peuvent l'apercevoir de la route nationale, à quelques kilomètres avant d'arriver à Corps.

Le père de Maximin était allé, au mois de juillet précédent, jusqu'à ce hameau du *Coin*, chez un propriétaire, nommé Armand, pour lui acheter un frêne, dont il avait besoin dans son métier de charron. L'arbre se trouvait sur le bord d'un champ, au-dessous et en contre-bas du village. C'est à cette occasion que Maximin, qui accompagnait son père, avait vu du blé gâté, comme la Belle Dame le rappela si exactement, en notant les plus petits détails là-haut, dans le ravin de la Sézia, au Mont-sous-les-Baisses.

On pourrait prétendre, à la rigueur, que ce fait aurait pu être révélé par le propriétaire du champ ; mais, pour ce qui est des paroles dites, au retour, par le père Giraud, un peu plus haut que le Coin : « *Tiens mon petit mange encore...* » etc., — ceci n'a pu être entendu et si bien retenu que par Celle qui s'intéresse à toutes les démarches de ses enfants de la terre. Maximin a montré, sur la montagne, qu'il avait complètement oublié ce détail; et le jour où le père Giraud, qui avait longtemps refusé de croire au Récit et même de l'entendre, se décidait enfin à l'écouter jusqu'au bout, il fut très ému de voir ce menu fait rappelé dans une circonstance aussi extraordinaire. « Quelle est donc, dit-il, à son petit gar-
« çon, celle qui t'a mis dans la tête ce discours en fran-
« çais ? et qui s'est si bien souvenu des paroles que je

« t'ai dites en revenant du Coin, et que j'avais moi-même « oubliées ?... Si c'est la Sainte Vierge, ajouta-t-il, elle « peut bien me guérir... »

De fait, il souffrait d'un asthme tenace et pénible. Il

Maximin soldat.

consentit à faire une neuvaine, à boire de l'eau de la source miraculeuse, lui qui depuis longtemps ne fréquentait plus l'église ; et la Belle Dame le guérit... Sa guérison fut complète ; car, sa conversion fut sincère ; et, pendant les deux ans et demi qu'il vécut encore, il racheta par sa ferveur chrétienne la coupable indifférence de son passé.

X. — *Jusqu'au mandement épiscopal de 1851.*

La nouvelle de l'Apparition se répandit avec une extrême rapidité en France et dans le monde entier. Le maire

de la Salette, tout le premier, ne se contenta pas d'un simple interrogatoire ; mais, il se fit conduire le dimanche suivant, 27 septembre, par les deux bergers, sur le lieu même du Prodige, et se fit reconstituer la scène.

Le lendemain, lundi, 28 septembre, ce fut M. Mélin, curé-archiprêtre de Corps, qui jugea utile de procéder à la même reconnaissance. C'est lui qui eut l'idée de faire descendre, par Maximin et ses compagnons, la pierre sur laquelle la Belle Dame s'était assise.

Le 9 octobre, Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, dans le diocèse duquel l'événement s'est produit, adresse à ses curés une lettre très sage leur rappelant les règles

La Salette en 1848.

de l'Eglise en pareille occurence, et leur défendant, sous des peines sévères, de sortir d'une prudente réserve au sujet de cette Apparition nouvelle. Lui-même, seule autorité compétente en cette matière délicate, conservait une attitude expectante, tout en recueillant des informations qui pourraient être précieuses plus tard, au cas où l'Apparition serait reconnue véritable.

La foule, de tous côtés, se dirigeait vers la Salette, malgré l'approche de l'hiver. Les habitants de la contrée ne furent pas les derniers à ajouter foi aux dires des deux bergers, mieux placés qu'ils étaient que tous autres

pour reconnaître ce qu'il fallait penser. Dès le mois de novembre, les pénitents de Corps s'étaient rendus aux Baisses, malgré la neige ; et quand, au retour de leur procession sans curé, ils eurent l'étonnement de voir la femme Laurent, percluse depuis longtemps, marcher à leur tête, pour entrer à l'église, la masse de la population se prit à réfléchir ; et, ce qui est mieux, — au lieu de deux faisant leurs Pâques à Corps, presque en cachette, l'année précédente, — en 1847, les hommes se trouvèrent à peu près tous réunis à la table sainte.

Dès les premiers jours de décembre, les deux voyants sont placés à Corps, chez les Sœurs de la Providence, qui s'efforcent de leur apprendre à lire et à écrire, et de leur inculquer quelques notions de catéchisme. Ces pauvres enfants ne seront jugés capables de faire leur première Communion que le 7 avril 1848.

L'autorité civile elle-même s'est émue ; et, le 22 mai 1847, Maximin et Mélanie, sur l'ordre du procureur du Roi, sont forcés de comparaître séparément devant M. Long, suppléant du Juge de paix de Corps, qui recueille juridiquement leur déposition et qui leur fait subir ensuite une sévère confrontation. Le récit des deux bergers est reconnu identique à celui qu'ils ont fait dès le premier jour, et les rigueurs de la justice doivent céder devant la sincérité de leur témoignage. — On s'efforça encore quelque temps de découvrir le personnage mystérieux, assez osé pour mystifier ainsi ces deux enfants et le public avec eux ; mais toutes les recherches demeurèrent sans résultat.

L'évêque de Grenoble avait nommé deux commissions, composées du chapitre de la Cathédrale et des professeurs du Grand-Séminaire, et chargées d'étudier les documents parvenus à l'évêché. Le 15 décembre 1846, il fut décidé que l'évêque attendrait encore avant de se prononcer. En 1847, des commissaires épiscopaux furent désignés pour mener l'enquête sur place et recueillir les preuves des miracles qu'on disait avoir été obtenus par l'invocation de la Belle Dame que l'on commençait à appeler *N.-D. de la Salette*.

Diverses circonstances, qu'on pourrait appeler providentielles, firent retarder le jugement de l'évêque. On eut ainsi tout le temps nécessaire pour étudier le Message au point de vue théologique, pour étudier les

enfants eux-mêmes et s'assurer de leur sincérité, pour élucider les points qui pouvaient paraître obscurs, pour résoudre les difficultés et les objections soulevées par l'Opposition. Quand on relit maintenant le rapport de M. Rousselot, qui résume les travaux des huit séances de la commission de novembre 1847, composée de seize membres et qui comptait tout ce que Grenoble possédait d'ecclésiastiques instruits et clairvoyants, on est frappé de ce fait qu'il n'y a aucune des objections produites dans la suite, qui n'ait déjà été résolue avant le mandement doctrinal du 19 septembre 1851.

Le curé d'Ars. — L'une de ces difficultés fut précisément ce qu'on appelle *l'Incident d'Ars*. Quelques laïques intrigants s'étaient fortuitement saisis du petit Maximin et, sous prétexte de vocation à élucider, l'avaient conduit jusqu'au saint Curé d'Ars, à l'automne de 1850. Le soir de leur arrivée, l'enfant fut vivement contrarié de la façon plus que cavalière dont le vicaire, l'abbé Raymond, accueillit son récit. Que se passa-t-il ensuite dans l'entrevue qu'il eut avec M. Viannay ? — Il est bien difficile de le savoir au juste. Quoi qu'il en soit, ils ne s'entendirent pas, et le saint Curé lui dit de retourner dans son diocèse pour se mettre sous la conduite de son évêque. C'était le mot de la situation. Cependant le vicaire avait fait courir le bruit que l'enfant s'était rétracté ; et, comme M. Viannay semblait avoir perdu la confiance qu'il avait jusqu'ici en la sainte Apparition, l'affaire fit un bruit énorme. L'évêché de Grenoble s'inquiéta de savoir ce qui s'était passé et fit intervenir Mgr l'évêque de Belley, dont le curé d'Ars était diocésain. De son côté, Maximin protestait avec force contre un prétendu démenti de sa part. Mgr de Belley, ayant pris des informations, rassura Mgr de Grenoble et lui dit que « l'affaire d'Ars n'avait pas l'importance qu'on lui avait attribuée ». La suite prouva bien qu'on ne s'était pas trompé ; car le saint Curé d'Ars, après des faveurs demandées et « obtenues par l'invocation de N.-D. de la Salette », a-t-il dit lui-même, reprit, plus vive que jamais, sa croyance primitive à la sainte Apparition, dans les dernières années de sa vie.

Et c'est ainsi qu'un obstacle, suscité par le démon, au dire de Maximin, servit à montrer que l'adhésion du curé d'Ars à la Salette avait d'autant plus de valeur

qu'elle n'émanait pas seulement d'un saint homme disposé à croire d'avance tout ce qui pouvait servir les intérêts de la Religion, mais qu'elle était parfaitement raisonnée et passée au crible de l'épreuve.

LES SECRETS A ROME. — D'ailleurs, le bruit énorme causé par cet incident, parvint jusqu'à Rome ; et, comme en l'espèce, il était question des *Secrets* des enfants, le Saint Père manifesta le désir de les connaître.

Jusqu'alors, les deux bergers étaient restés intraitables sur ce sujet. Personne n'avait pu leur arracher un mot de leurs secrets, et on se demandait avec appréhension s'ils consentiraient à les révéler, même au Pape.

En juillet 1851, Maximin se trouvait au Petit Séminaire du Rondeau, près Grenoble, et Mélanie à Corenc,

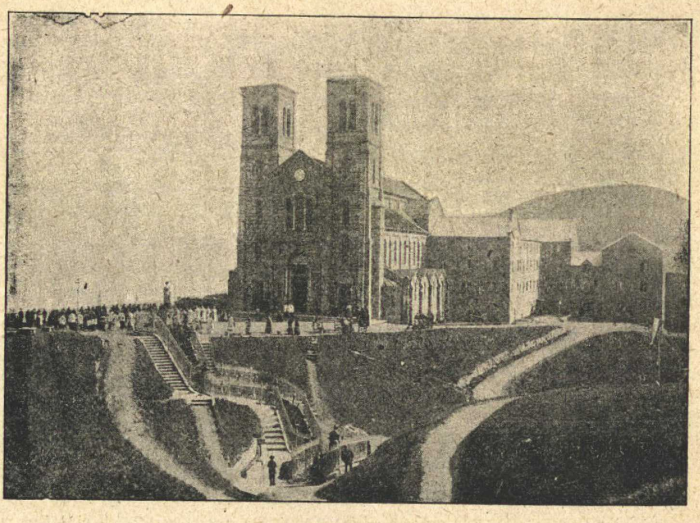

La Basilique et le Pèlerinage.

chez les Sœurs de la Providence. Avec beaucoup de peine on leur fit comprendre que le Pape avait le droit de connaître leur secret, et qu'il n'était pas une personne comme une autre, puisqu'ils disaient « qu'ils ne devaient le révéler à personne ». Ils consentirent enfin à l'écrire, chacun séparément, en présence des délégués de Mgr de Bruillard. Ils cachetèrent eux-mêmes leurs

lettres, que l'évêque enferma dans une enveloppe munie de son sceau, à l'adresse de Pie IX. M. Rousselot, vicaire général, et M. Gerin, curé de la Cathédrale, furent chargés de remettre au Saint-Père la précieuse missive.

Ils furent reçus en audience privée, le 18 juillet 1851. Le Pape décacheta d'abord la lettre de Maximin. « Il y a ici, dit-il, la naïveté d'un enfant ». A la lecture de celle de Mélanie, il fut ému ; son visage prit une expression de tristesse, et il dit : « Ce sont des malheurs qui menacent la France. Elle n'est pas seule coupable ; l'Italie, l'Allemagne, toute l'Europe mérite aussi des châtiments. Ce n'est pas sans raison que l'Eglise est appelée militante : vous en voyez ici le capitaine. J'ai moins à craindre de l'impiété ouverte (de Proudhon) que de l'indifférence et du respect humain... »

Pendant sa rédaction, Mélanie avait demandé l'orthographe de trois mots : ville *souillée*, *infailliblement*, *antechrist*. Son secret occupait à peu près trois pages de papier grand format, d'écriture assez serrée. Celui de Maximin était divisé, croit-on, en sept paragraphes et comprenait la majeure partie d'une page de même format, d'une écriture très large. C'est à peu près tout ce qu'on sait du secret des deux bergers. Leur manuscrit existe encore dans les archives du Saint-Père qui, seul, pourrait nous dire, s'il le jugeait à propos, la teneur exacte du secret de la Salette.

Le mandement. — Il ne restait plus à l'évêque de Grenoble qu'à prendre un parti au sujet de l'Apparition. Dès la fin de 1847, la Commission, nommée à cet effet, s'était prononcée à une très grande majorité pour l'approbation. Depuis, le temps avait fait son œuvre ; les foules n'avaient pas ralenti leur enthousiasme. Au premier anniversaire, 50.000 personnes, de toutes nations, s'étaient rendues sur la sainte Montagne malgré le mauvais temps. La plupart des menaces et des châtiments prédits s'étaient déjà accomplis. Des miracles, obtenus par l'intercession de N.-D. de la Salette et l'usage de l'eau bienfaisante de la petite fontaine, avaient été constatés canoniquement. L'évêque jugea qu'il n'était pas possible de retarder plus longtemps un acte réclamé à la fois par la terre et par le Ciel.

Il demanda au savant évêque de la Rochelle qui avait visité la sainte Montagne, en juillet 1847, et avait étudié lui-même le fait, mieux que tout autre, de lui tracer le canevas de son mandement selon les règles qui régissent cette matière. Le travail de celui qui sera, bientôt après, le cardinal Villecourt, fut trouvé si bien fait que Mgr de Bruillard n'y fit que quelques changements de détail.

Intérieur de la Basilique.

Le document fut envoyé à Rome, pour plus de sûreté, et le cardinal Lambruschini, préfet des Rites, l'approuva dans son entier, sauf pour le chant du *Te Deum*, que l'évêque de Grenoble avait ordonné de chanter dans tout le diocèse, — et que le cardinal conseillait de supprimer — de peur qu'en « voyant attester avec une si

grande solennité, au nom de l'Eglise, la vérité du Fait », les âmes simples ne s'imaginent que l'Eglise leur imposait le devoir de croire à l'Apparition comme aux autres vérités qui sont de foi divine. « Mais tout est très bien, disait-il, et sa lecture ne m'a rien laissé à désirer, surtout par l'examen de l'Evènement, qui a été poussé avec une édifiante et tout à fait louable rigueur.

Voici la partie essentielle de ce document.

« *Article premier.* — Nous jugeons que l'Apparition de la Sainte Vierge à deux bergers, le 19 septembre 1846, sur une montagne de la chaîne des Alpes, située dans la paroisse de la Salette, de l'archiprêtré de Corps, porte en elle-même tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine. »

L'Opposition. — Le mandement épiscopal fut accueilli avec une satisfaction générale. Cependant, un prêtre du diocèse de Grenoble, en difficultés avec ses supérieurs, l'abbé Déléon, crut jouer un mauvais tour à son administration en s'élevant publiquement contre la Salette. Habile écrivain, ardent polémiste — ayant quelque temps rédigé un journal politique — il mit en œuvre, de concert avec M. Cartellier, curé de Saint-Joseph de Grenoble, les quelques objections que ce dernier avait soulevées aux séances de la commission, dont il faisait partie, et qui avaient déjà été résolues. Il y ajouta tout ce que son esprit, fertile en inventions, put trouver de vraisemblable ou non.

On soutint d'abord que les deux bergers n'avaient rien vu du tout. Puis, s'apercevant que cette assertion ne pouvait tenir devant l'évidence, il fallut chercher un personnage sur lequel on pourrait, sans trop d'inconvénients, rejeter la responsabilité de cette prétendue supercherie. On crut tout d'abord l'avoir trouvé : c'était une bohémienne quelconque, qui avait passé dans la région vers cette époque. Cela cadrait assez bien; mais, voici qu'au moment où allait paraître la brochure en question, qui devait, dans leur pensée, démolir la Salette, on avertit à point MM. les opposants que cette personne était morte quelques jours avant l'Apparition du 19 septembre 1846 !

Il fallait trouver autre chose. Ce ne fut pas difficile.

Sur ces entrefaites, l'abbé Lacroix, curé de l'Albenc, fervent de la Salette, dans une réunion où se rencontrait par hasard l'un de ces messieurs, lui dit, en riant, qu'il y avait tout près de chez lui une bonne demoiselle, Mlle de Lamerlière, qui était fort capable « d'avoir fait le coup ! » Cette plaisanterie fut une vraie trouvaille pour l'opposition.

Cette demoiselle, pieuse, honnête, d'excellente famille, était, à la vérité, assez excentrique. C'en fut assez pour que les opposants en fassent, sans hésiter, l'héroïne d'un roman de l'abbé Déléon.

Nous sommes en 1854. Depuis deux ans, Mgr Ginoulhiac est évêque de Grenoble. C'est l'homme savant et fort, qui n'est pas facilement crédule. En arrivant dans son diocèse, il use de bonté envers l'abbé Déléon, assez peu recommandable cependant; il étudie l'affaire de la Salette, sans préventions ; et, une fois qu'il en a reconnu personnellement l'authenticité, il accomplit son devoir d'évêque. Déléon est sommé de comparaître devant l'officialité, de fournir les preuves de ses assertions et de rétracter ses nombreux mensonges. N'ayant pu vaincre complètement sa mauvaise foi, Mgr Ginoulhiac se voit obligé de réfuter les erreurs de Déléon dans son mandement du 4 novembre 1854.

Mlle de Lamerlière fut un peu froissée de quelques expressions trop justes dont l'évêque s'était servi à son sujet, pour expliquer comment l'opposition avait pu, avec quelque vraisemblance, la mettre en cause. Elle voulait intenter un procès à son évêque. Le procès n'eut pas lieu toutefois ; mais, voulant à tout prix un éclat, qui était dans son tempérament, elle attaqua en diffamation, avec dommages et intérêts, MM. Déléon, Cartellier et leur imprimeur.Elle fut déboutée de sa demande en première instance, aussi bien qu'en appel. Le jugement, écartant du débat, la question de la Salette, décidait qu'il n'y avait pas lieu d'accorder à la plaignante l'objet de sa demande, vu qu'il n'était pas prouvé qu'elle eût subi un dommage.

Mais, si la pauvre vieille demoiselle perdit son procès, on peut dire qu'en la circonstance la cause de la Salette gagna le sien ; car, il fut abondamment prouvé que, le 19 septembre 1846, Mlle de Lamerlière se trouvait chez elle à 120 kilomètres de la montagne de la

Salette, où elle ne vint pour la première fois que le 16 juillet 1848.

Aussi bien, ceux qui parlent aujourd'hui de Mlle de Lamerlière à propos de la Salette, font preuve de la plus parfaite ignorance touchant l'histoire de l'Apparition, et l'on se sent pris de pitié en les entendant évoquer cette histoire fantastique, véritable contre-sens, en notre siècle de lumières, et qui dénote un parti-pris dont on ne sait plus rougir.

CONCLUSION.

C'est que l'Apparition de la Sainte Vierge à la Salette a une portée considérable et toujours actuelle. L'impiété en avait bien compris toute l'importance ; c'est pourquoi, elle s'est acharnée contre elle pour en diminuer autant que possible les effets bienfaisants. Plaise à Dieu que les chrétiens fassent preuve de la même énergie pour y puiser abondamment les grâces de salut, qui y sont contenues, pour l'Eglise et la patrie!

Notre-Dame de la Salette, c'est la Vierge Réconciliatrice entre Dieu et les hommes. Elle descend du ciel pour pleurer nos crimes, les crimes de son peuple de France en particulier. Elle nous signale ce qui est le plus capable d'appesantir sur nous le bras de son Fils : le blasphème, sous toutes ses formes ; le travail du dimanche et la profanation de ce saint jour ; le mépris de la messe et de la religion ; l'oubli de la prière et de la pénitence. Ce sont là les principaux péchés de son peuple, ce sont là nos plaies sociales, qui attireront inévitablement sur nous les plus terribles châtiments, les fléaux les plus mérités, si nous ne voulons pas « nous convertir », si nous refusons toujours de « nous soumettre ».

Mais, « s'ils se convertissent », disait notre bonne Mère, quelle perspective de prospérités, même temporelles, nous pouvons espérer !

Puissions-nous, chers lecteurs, ne pas encourir nous-mêmes les reproches que cette auguste Reine est venue autrefois adresser à son peuple ! Il suffit d'un peu de bonne volonté pour cela. Soyons, au contraire, de ceux

qui la consolent par leur conduite chrétienne, qui « font cas » de ses larmes et de ses maternels avertissements et qui, selon leurs moyens, contribuent à « faire passer à tout son peuple » les grâces salutaires de sa bienheureuse Apparition.

C'est, d'ailleurs, le vœu de la Sainte Eglise, elle-même. Les souverains pontifes ont prodigué leurs faveurs spirituelles au Sanctuaire, dès que la première

La Vierge couronnée.

pierre en fut bénite, le 25 mai 1852. Entre autres concessions, notons les nombreuses indulgences de l'archiconfrérie de N.-D. Réconciliatrice de la Salette ; le maître-autel privilégié à perpétuité ; la messe votive de la Sainte Vierge, que peuvent dire tous les prêtres qui visitent la sainte Montagne ; l'indulgence plénière

pour tous ceux qui prient dans le Sanctuaire aux conditions ordinaires ; et, par un indult du 2 décembre 1852, la fête anniversaire de l'Apparition pour tout le diocèse de Grenoble, avec office et messe, le 19 septembre ou le dimanche suivant.

Enfin, par décret du 19 janvier 1879, Sa Sainteté Léon XIII décernait à l'église de N.-D. de la Salette le titre de basilique mineure et permettait de couronner, en son nom, la nouvelle statue, faite sur ses indications. Le couronnement solennel eut lieu le 21 août 1879, par les mains du cardinal Guibert, archevêque de Paris, spécialement délégué par le Pape à cet effet.

Et maintenant, ô Vierge de la Salette, couronnée Reine du ciel et de la terre, bénissez vos enfants, donnez-leur le courage nécessaire pour vous imiter, pour mettre en pratique les divins enseignements que vous êtes venue leur rappeler sur un nouveau Sinaï. Oui, nous voulons nous convertir, vous consoler et vous suivre, en portant courageusement notre croix, après vous, dans l'âpre sentier de la vie, afin de pouvoir, un jour, vous rejoindre dans les régions du bonheur et de la lumière éternelle, dont vous nous avez si bien montré le chemin, là-haut, sur la Sainte Montagne...

J. Faure.

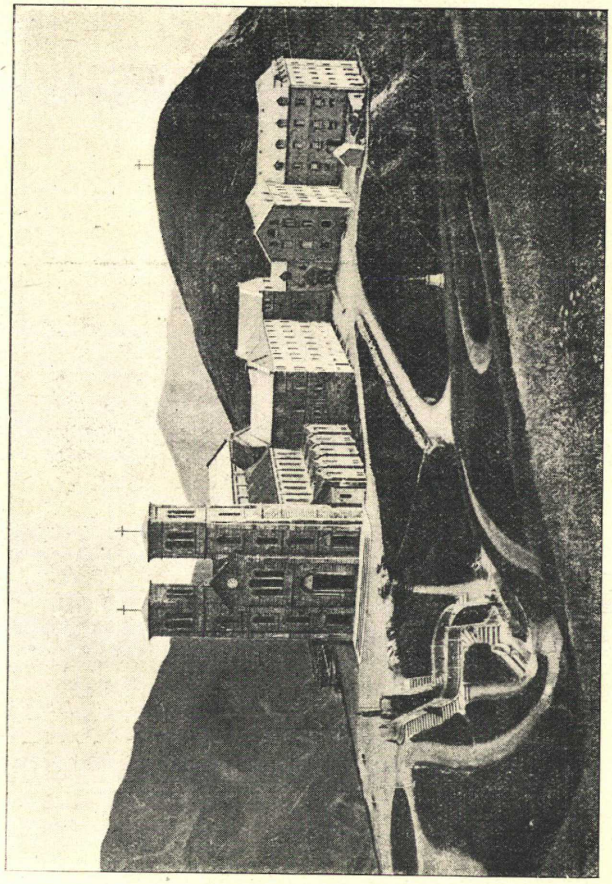

La Salette et le Planeau.

Imprimatur :

Gratianopoli, die 19 Januarii 1922.

A. CHATAING, *v. g.*

[n° 893]

ARCHICONFRÉRIE

DE

N.-D. Réconciliatrice de la Salette

BUT. — Erigée pour l'univers catholique par un bref de N.S.P. le Pape Pie IX, le 21 septembre 1852, l'Archiconfrérie de N.-D. de la Salette a pour but : 1° de fléchir, par l'entremise de la Sainte Vierge, la colère du Seigneur justement irrité à cause de la violation publique de ses commandements et des lois de son Eglise ; 2° de prier ardemment pour la conversion des pécheurs ; 3° de nous aider à travailler avec zèle à notre propre sanctification.

CONDITIONS. — Pour s'affilier à l'Archiconfrérie, et pour participer aux faveurs dont jouissent ses membres, il est nécessaire et il suffit : 1° de faire inscrire ses noms de baptême et de famille ou son nom de religion sur le registre de l'association ; 2° de réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave Maria*. — On conseille d'y ajouter l'invocation suivante : « *Notre-Dame de la Salette, Réconciliatrice des pécheurs, — priez sans cesse pour nous qui avons recours à vous !* »

Pour se faire inscrire, s'adresser à M. le Directeur du Pèlerinage de la Salette, par Corps (Isère), qui enverra le *certificat d'admission*.

AVANTAGES. — Les faveurs spirituelles que les membres de l'Archiconfrérie peuvent gagner, aux conditions ordinaires, sont les suivantes :

1° Indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, le jour de la réception, le 19 septembre de chaque année ou le dimanche suivant et à l'article de la mort ;

2° Indulgence de sept ans et sept quarantaines : le 2 février (Purification de la Sainte Vierge) le jour de la Fête de N.-D. des Sept Douleurs, le 16 juillet (N.-D. du Mont-Carmel), le 21 novembre (Présentation de la Sainte Vierge).